

## 11 – Le transformateur



Le 9 février 1933, le Maire de Damery est autorisé par le Conseil Municipal, à signer une convention avec la société électrique Lorraine-Champagne pour l'implantation de 2 supports et le surplomb de divers chemins ruraux, par la ligne de 110 000 volts de Ormes à Damery.

Le 28 avril 1933, le Maire de Damery demande à la société Lorraine-Champagne, une indemnisation de 5 000 F avec abandon sur place, pour l'entretien et l'exécution d'un abattage de 40m de largeur sur 786m de longueur, sur les pâtis communaux de Damery. La société accepte de verser cette indemnité.

Le 10 février 1935, l'Administrateur délégué à la société Lorraine-Champagne sollicite l'autorisation de construire, sur le territoire de la commune, entre le chemin vicinal d'Arty et celui du Regard, un poste de coupure de 110 000 volts, comprenant le poste extérieur et la maison de garde. Un plan, n° 127.035, est joint à la demande.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'accorder l'autorisation sollicitée.